

REPÈRES

pour
dimensionner
son dispositif
Slime

*Guide à destination
des territoires engagés
contre la précarité énergétique*

SLIME

cler
solutions
FILIALE DU RÉSEAU CLER

CEE Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

Pour qui ? Pour quoi ?



Ce guide s'adresse aux collectivités **QUI ENVISAGENT DE METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF SLIME** ou à celles déjà engagées dans le programme et qui souhaitent **LE PROLONGER.**



Il vise principalement à fournir des **ORDRES DE GRANDEUR SUR LES RESSOURCES À MOBILISER,** en amont d'une réflexion plus poussée (moyens humains et financiers).



Les données présentées dans ce guide s'appuient sur une **ÉTUDE QUALITATIVE ET QUANTITATIVE** réalisée par Auxilia en 2024.

À savoir

Le programme **Slime**

C'est un **programme d'information au bénéfice des ménages en précarité énergétique** (quel que soit leur statut d'occupation), financé par le dispositif des certificats d'économies d'énergie « précarité énergétique ».

Il existe **depuis 2013** et est mis en œuvre localement par les collectivités, leurs groupements et leurs établissements. Un Slime intègre systématiquement **trois étapes** :

3 étapes clés



1. Repérer

L'organisation d'une **chaîne de détection des ménages** en situation de précarité énergétique sur le territoire concerné, via des « donneurs d'alerte » ;

2. Diagnostiquer

Un **diagnostic sociotechnique (DST) au domicile des ménages identifiés**, comprenant l'installation obligatoire de petits équipements d'économies.



3. Orienter et accompagner

Proposer aux ménages des **solutions adaptées à leur situation** (travaux de rénovation énergétique, accompagnement social et budgétaire, médiation avec le bailleur, adaptation des abonnements d'énergie, etc.) **et un soutien renforcé pour au moins 20% de ces ménages** (et chaque fois que nécessaire) dans la mise en œuvre concrète de ces solutions.



Chaque Slime s'adapte à son contexte local tout en respectant la méthodologie « Slime »



Le porteur peut choisir des options supplémentaires cofinancées par le programme :

- mener un **suivi un an après le DST** (suivi N+1) pour au moins 15% des ménages visités,
- réaliser un **soutien renforcé** pour 30% à 100% des ménages visités,
- organiser une **médiation extra-judiciaire** entre locataire et bailleur (privé) pour au moins 5% des ménages visités,
- articuler le dispositif avec un **fonds d'aide aux petits travaux** pour au moins 20% des ménages visités,
- mobiliser **plus de moyens pour la réalisation des DST** (DST en 2 visites / en binôme / chargés de visite avec un profil « expert »),
- réaliser une **évaluation** de son dispositif.

Sommaire

05. Calibrer son dispositif Slime

- 06. Les dépenses éligibles dans le cadre du programme Slime
- 07. 2 postes représentent 90% des dépenses
- 08. Focus sur le premier poste de dépenses : les DST et l'accompagnement des ménages
- 09. Focus sur le deuxième poste de dépenses : l'animation
- 10. Récapitulatif

11. Anticiper son dispositif Slime

- 12. La mise en œuvre en régie, externalisée ou mixte : quels avantages et inconvénients ?
- 13. La coordination et l'animation territoriale du dispositif : penser sa mise en œuvre et anticiper les potentielles entraves
- 14. Partenaires opérationnels : vers une juste rémunération ?
- 15. Des pratiques de certains porteurs qui pourraient vous inspirer
- 16. Défendre le budget de son dispositif Slime : quels arguments ?
- 17. Quelques retours des collectivités porteuses d'un Slime

19. Exemples de dépenses de collectivités et leur contexte

- 20. Exemples de territoires inférieurs à 4 500 km²
- 21. Exemples de territoires entre 4 500 et 7 000 km²
- 22. Exemples de territoires supérieurs à 7 000 km²

23. Financements complémentaires hors CEE

- 24. Quelques acteurs qui ont déjà financé un dispositif Slime
- 25. Combinaison Pacte des Solidarités et Slime : avantages

CALIBRER financièrement son dispositif Slime

La première question qui se pose lorsqu'on envisage un dispositif Slime sur son territoire est son coût.

Cette partie a pour objectif d'apporter des repères pour établir un premier chiffrage, en amont de la phase de candidature au programme.

Elle présente les grandes tendances et ratios que chaque porteur pourra apprécier selon la typologie de son territoire et la manière dont il souhaite mettre en œuvre son dispositif.



Animation

Densité

Superficie



Les dépenses éligibles dans le cadre du programme Slime

Avant de démarrer toute réflexion autour du coût du dispositif Slime, il convient d'être au clair sur les dépenses pouvant faire l'objet d'un cofinancement par le programme.

Toutes les données apportées par ce guide concernent **uniquement les dépenses éligibles**.

Le porteur devra donc (si besoin) **évaluer les dépenses non-éligibles dans un deuxième temps**.

Postes de dépenses éligibles

- ✓ **La coordination et l'animation territoriale.**
- ✓ **L'accompagnement des ménages** : réalisation des DST, soutiens renforcés, suivis N+1, articulation avec un fonds d'aide aux petits travaux.
- ✓ **Certaines formations** pour les chargés de visite.
- ✓ **L'évaluation** du dispositif.
- ✓ **L'accompagnement par un ambassadeur « Slime »** pour monter le dispositif en amont de l'année 1 (non obligatoire).

Types de dépenses concernées

- ✓ **Dépenses de personnel** du porteur du dispositif.
- ✓ **Frais de déplacement** (frais kilométriques) dans le cadre du dispositif.
- ✓ **Factures des opérateurs et partenaires** du porteur du dispositif, mentionnant le Slime et au nom du porteur du dispositif Slime.
- ✓ **Factures des organismes délivrant les formations éligibles**, au nom du porteur du dispositif Slime.

Dépenses non éligibles

- ✗ Fonds d'aide aux petits travaux, rénovations, etc.
- ✗ Location de bureaux, de véhicules.
- ✗ Dépenses déjà cofinancées par les CEE.
- ✗ Factures au nom d'un opérateur.



2 postes représentent **90% des dépenses**

50 à 60%
des dépenses



Les diagnostics sociotechniques (DST) et l'accompagnement des ménages

Le niveau de dépenses à engager dépend principalement :

- **du nombre de ménages accompagnés ;**
- **du temps passé par ménage, selon le forfait choisi :**
 - une ou plusieurs visites, réalisées par un-e ou deux chargé-es de visite de profil « expert » ou non,
 - taux de ménages bénéficiant d'un soutien renforcé et/ou d'un suivi N+1 et/ou d'une médiation bailleur-locataire,
 - articulation avec un fonds d'aide aux petits travaux ;
- **du temps passé par ménage, selon la typologie du territoire :**
 - taille et densité du territoire (qui impactent les temps de trajet),
 - taille des logements (qui impacte le temps de la visite à domicile).



30 à 40%
des dépenses



La coordination et animation territoriale

Le niveau de dépenses à engager dépend principalement :

- **de l'ambition et des moyens humains mobilisés pour faire vivre le dispositif à savoir :**
 - le nombre de partenaires que le porteur souhaite impliquer,
 - la fréquence et les habitudes de travail mises en place avec ces partenaires, notamment ceux en charge du repérage ;
- **de la taille du territoire (trajets) ;**
- **du nombre de ménages accompagnés.**



10%
des dépenses

Autres

Dépenses liées aux diagnostics sociotechniques (DST) et l'accompagnement des ménages



50 à 60%
des dépenses



En termes de temps de travail



En termes de dépenses

Détails sur le temps de travail investi pour un DST (médiane observée)

4 à 10h
par DST



45 min

Prise de RDV



2h00

DST à domicile



2h30

Rédaction du rapport de visite

Le coût « grosse maille »

620€
par ménage

Ratio dépenses observées en fonction de la taille du territoire



482€ / ménage

Taille inférieure à 4 500 km²



593€ / ménage

Taille entre 4 500 et 7 000 km²



972€ / ménage

Taille supérieure à 7 000 km²



Temps de trajets moyens observés (A/R) en fonction de la taille du territoire



1h20

Inférieure à 4 500 km²



1h40

Entre 4 500 et 7 000 km²



2h00

Supérieure à 7 000 km²

Soutiens renforcés

30 min à 3 jours
par ménage

Suivi N+1

15 min à 3h00

par ménage (si option choisie)

3h00

(si nouvelle visite)



Coût des petits équipements d'économies d'énergie installés



Médiane

57€

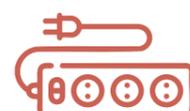
par ménage



Maximum observé

130€

par ménage



40%

des ménages

déclarent que l'installation de petits équipements a un impact sur leur confort lié au froid.*

L'installation de petits équipements économes fait partie de la méthodologie Slime.



En territoire rural

Des temps de déplacements plus longs, mais aussi des visites à domicile plus longues en raison de la typologie des logements.

Dépenses liées à la coordination et animation territoriale



30 à 40%
des dépenses



En termes de temps de travail

Pilier du dispositif Slime

Même si la coordination / animation territoriale constitue le deuxième poste de dépenses, ces actions demeurent le pilier du dispositif.

Sans coordination & animation territoriale, pas de repérage, pas d'articulation entre acteurs et dispositifs, donc pas de Slime.

Cela est d'autant plus vrai les 2 premières années du dispositif, qui constituent une phase de construction et de montée en puissance. L'animation va requérir d'autant plus d'efforts : il faut rencontrer les partenaires, en particulier les travailleurs sociaux, souvent sollicités et qui doivent donc être approchés préférentiellement en face-à-face.

Il s'agit alors d'imaginer le dispositif avec les partenaires, les compétences qu'ils réunissent et les besoins qu'ils identifient. Par ricochet, les dépenses liées à l'accompagnement des ménages sont plus faibles les deux premières années du dispositif.



En termes de temps de travail

Minimum observé



83 jours

de travail / an
soit 0,4 ETP

Maximum observé



800 jours

de travail / an
soit 3,9 ETP



En termes de dépenses

Le coût « grosse maille »

+ 30 000€
de frais fixes

+ 45€
/visite



Année 1 : ≈ **40%**
des dépenses totales
du dispositif



Année 2 : ≈ **40%**
des dépenses totales
du dispositif



Année 3 et plus : ≈ **30%**
des dépenses totales
du dispositif

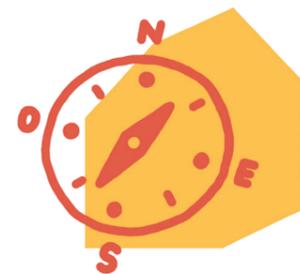


Récapulatif

Ces données sont essentiellement issues d'une étude réalisée sur un échantillon relativement réduit et **n'ont pas de valeur statistique.**

Elles permettent d'apporter des ordres de grandeur pendant la phase de réflexion autour du montage d'un Slime.

Le porteur peut ensuite s'appuyer sur le dossier de candidature du Slime pour établir un budget prévisionnel de son futur dispositif.



Grands ratios de dépenses observés

	Année 1	Année 2	Année 3	Moyenne observée
Coordination Animation territoriale	37 %	25 %	25 %	31 %
DST + soutien renforcé	51 %	68 %	68 %	66 %
Petit matériel	7 % des DST			7 % des DST
Formation / Evaluation	12 %	7 %	7 %	3 %

Accompagnement des ménages

Soutiens renforcés	30 min à 3 jours / ménage
Suivi N+1	15 min à 3h (nouvelle visite) / ménage

Diagnostic socio-techniques

Ratios dépenses (tout type de territoire confondu)	€ / ménage	Temps par ménage
DST (de la prise de rdv à l'orientation et la remise du rapport de visite)	620 € en moyenne	4h à 10h
Prise de rdv (médiane)		45 min
Trajet (aller - retour)		1h30
Rdv sur site (médiane)		2h
CR visite (médiane)		2h30
Ratios en fonction de la taille du territoire	€ / ménage	temps de trajet (aller-retour)
Superficie inférieure à 4 500 km ²	482 €	1h20
Superficie comprise entre 4 500 et 7 000 km ²	593 €	1h40
Superficie supérieure à 7 000 km ²	972 €	2h

Coordination & animation territoriale

Temps minimum observé	83 jours/ an soit 0,4 ETP
Temps maximum observé	800 jours /an soit 3,9 ETP
Coût « grosse maille »	30 000 € de frais fixes + 45 € / visite

Petits équipements

Maximum observé	130 € / ménage
Médiane	57 € / ménage

ANTICIPER son dispositif Slime

Cette partie apporte des repères pour faire des choix et anticiper le fonctionnement du dispositif :

quel mode de mise en œuvre, quelle mise en œuvre pour la coordination et l'animation territoriale du dispositif, comment rémunérer les partenaires opérationnels, etc.



La mise en œuvre en régie, externalisée ou mixte : quels avantages et inconvénients ?

Le choix du mode de mise en œuvre dépend avant tout des spécificités du territoire : **écosystème d'acteurs et présence de relais potentiels, compétences de la collectivité, volonté politique, organisation des services ...**

Il n'y a pas de recette miracle !

Avantages

Mise en œuvre en régie



- ✓ **Coordination facilitée** au sein de l'équipe opérationnelle, en particulier dans les petites structures où les élu-es sont faciles d'accès (ex : CCAS).
- ✓ **Capacité renforcée** de mise en lien avec d'autres dispositifs de la collectivité.

Mise en œuvre mixte ou externalisée



- ✓ **Meilleure couverture** pour les territoires de grande taille – notamment pour les visites à domicile et l'animation (subdivision du territoire en secteurs, distribution des secteurs entre plusieurs opérateurs).
- ✓ **Lien plus étroit** avec des acteurs spécialisés sur certains sujets (ex : sur le volet bâtiment et rénovation) ou mieux connectés avec d'autres acteurs pertinents.
- ✓ **Agilité organisationnelle** des opérateurs.

Inconvénients

✗ **Manque potentiel de réactivité** dans les grosses structures à forte inertie organisationnelle.



- ✗ **Difficulté d'ajustement des effectifs** par rapport au nombre de sollicitation des ménages compte-tenu :
 - des difficultés budgétaires des collectivités et de la concurrence dans l'attribution des budgets de fonctionnement au sein d'une même collectivité ;
 - par conséquent, d'une exposition accrue au manque de visibilité liée à l'avenir incertain des CEE.

✗ **Pour les travailleurs sociaux, charge mentale** du multi-projet et du reporting et **coût d'entrée** pour monter en compétence sur les questions techniques.

✗ **Temps de coordination entre opérateurs (quand il y en a plusieurs)** et harmonisation des méthodes, complexité potentielle du montage de la convention ou du marché.



✗ **Risque pour la collectivité** de se trouver à absorber l'écart entre les financements à verser aux opérateurs et les financements CEE, en cas de non-atteinte des objectifs de nombre de visites.



La coordination et l'animation territoriale du dispositif : penser sa mise en œuvre et anticiper les potentielles entraves

L'animation demande beaucoup de temps, notamment sur les grands territoires peu denses.

Sa place doit être anticipée dès le lancement du dispositif :

- Prévoir la rédaction d'une **fiche de poste** pour l'animation territoriale.
- Prévoir un **temps dédié suffisant*** pour la personne en charge de la coordination et de l'animation du dispositif (d'autant plus si le Slime est au moins partiellement externalisé).
- **Anticiper les remplacements et l'intérim de l'animateur ou l'animatrice en cas de vacance de poste** (en particulier en cas de portage en régie).
- Anticiper la coordination avec les autres services, **notamment ceux de culture professionnelle plus éloignée** (ex. : service habitat & service social).
- **Lever les éventuels freins** aux collaborations avec d'autres services, dispositifs et partenaires extérieurs.

Bon à savoir

- ✓ Préférer le portage **par des agents disposant d'un bagage dans le travail social formés à accompagner les publics vulnérables**, et ayant une bonne connaissance des dispositifs d'aide existants.
- ✓ **Porter le Slime au plus proche du Fonds Solidarité Logement (FSL)** si possible, compte tenu de la complémentarité des dispositifs et de la similarité des écosystèmes d'acteurs associés.
- ✓ **Les territoires délégataires à la fois du Fonds Solidarité Logement (FSL) et des aides à la pierre** parviennent plus facilement à adopter une approche intégrée des politiques d'habitat et du logement.

Cas particulier

01. Lorsque deux Slime se chevauchent, notamment lorsqu'un département et l'un de ses EPCI portent chacun un Slime, il est important de coordonner ceux-ci. Les ménages peuvent découvrir le dispositif à l'intérieur de l'EPCI et vivre en-dehors (et réciproquement) ; ils pourraient ainsi être repérés par des donneurs d'alerte situés sur un territoire mais habiter en-dehors de celui-ci.

02. Lorsque certains EPCI ne sont pas couverts par un Slime au sein d'un département (typiquement les métropoles), les ménages de ces EPCI risquent de ne pas bénéficier d'accompagnement et de se trouver en inégalité de traitement.

* Voir page 8.



Partenaires opérationnels : vers une juste rémunération ?

Il est de la responsabilité des porteurs du dispositif de rémunérer le travail réalisé par les partenaires opérationnels à sa juste valeur.

Réduire les coûts journaliers conduit à :

- nuire à la qualité de l'animation/coordination et/ou de l'accompagnement des ménages (temps de travail prévu réduit, absences / turn-over liés à une surcharge de travail et/ou à la sous-rémunération de salariés experts compétents, recrutement de salariés n'ayant pas les compétences requises) ;
- précariser et fragiliser dans la durée les structures partenaires qui ne parviennent pas à financer leurs frais de fonctionnement (frais de gestion, location, fournitures, rémunération des fonctions support ...) pourtant indispensables à leur bon fonctionnement.

Il est important de s'assurer que la rémunération des partenaires opérationnels est suffisante en termes de coût jour et de temps de travail dédié au dispositif selon la typologie du territoire, le contexte et la taille du dispositif (nombre de DST, options choisies).

Point de vigilance

Les Slime totalement ou partiellement externalisés (mise en œuvre mixte) doivent se poser tôt la question de conditionner ou non la rémunération des opérateurs à l'atteinte de leurs objectifs quantitatifs.

Est-ce à la collectivité d'absorber la perte en cas de non-atteinte des objectifs, ou bien cela relève-t-il de la responsabilité de l'opérateur ?

Nb : les causes potentielles sont nombreuses (manque de ménages, beaucoup de suivis et déplacements dans des lieux reculés, sous-effectifs chroniques, animation et communication insuffisantes...).

Exemples concrets qui conduisent à une qualité du dispositif

- ✓ Exiger des visites à domicile (DST) de 2h minimum.
- ✓ Prévoir des temps de trajet suffisants*.
- ✓ Prendre en compte les coûts jours avec les frais connexes de fonctionnement.
- ✓ Comptabiliser les temps de formation / rencontres & webinaires permettant la montée en compétences et les échanges d'expériences avec des pairs.
- ✓ Rémunérer au dessus des forfaits du dossier de candidature Slime pour financer les partenaires opérationnels. Ces forfaits constituent la base du cofinancement du programme Slime, mais pas un coût réel et fiable observé par visite.

* Voir page 8.

Des pratiques de certains porteurs de Slime qui pourraient vous inspirer

Concernant la coordination et l'animation territoriale



Immersion du chef de projet sur le terrain pour repérer les besoins locaux.



Déploiement progressif du dispositif sur le territoire, expérimentation à petite échelle.



Mise en place de comités de suivi mensuels avec les chargés de visite, les donneurs d'alerte et les acteurs relais.



Possibilité pour les partenaires de venir observer in-situ les visites à domicile, sous réserve de l'accord donné par le ménage.

Concernant l'encadrement des chargés de visite



Des analyses de pratiques animées par un professionnel extérieur pour les chargés de visite.



Des échanges de pratiques bi-mensuels animés par le chef de service pour faire monter en compétences les chargés de visite au quotidien.



Participation du chef de service à la formation « Diagnostic sociotechnique » afin de connaître le métier de chargé-e de visite et leurs besoins.



↙ Défendre le budget de son dispositif Slime : quels arguments ?

Un programme robuste depuis 2013 avec des financements stables.

Un programme qui contribue à structurer les dynamiques locales entre acteurs et à l'articulation des dispositifs à l'échelle locale en remettant le ménage au centre de la démarche.

L'énergie est un sujet complexe.

Les dispositifs d'aides évoluent sans cesse, les réformes successives du DPE sont difficiles à appréhender pour les ménages...
Résultat : un taux important de non-recours parmi les ménages les plus fragiles. Le programme Slime permet d'aller vers eux, de les conseiller et de les accompagner vers les solutions.



Un dispositif qui permet la prise en compte des différentes facettes de la précarité énergétique.

Le Slime permet de lutter contre la précarité énergétique sous l'angle énergétique et social (factures et abonnement d'énergie, parcours logement, lutte contre le non-recours, prévention des impayés ...), sous l'angle juridique (droits et devoirs des locataires et des bailleurs), et sous l'angle de la santé (maladies chroniques et dégradation du bien-être physique, mental et social liés à la précarité énergétique).

Des résultats* concrets auprès des ménages.

84% réalisent une première action concrète suite à la visite (Suivi régulier des factures, contacter une structure, etc.)

65% réalisent une action engageante (Effectuer des travaux, déménager, etc.)

62% se sentent suffisamment acteurs pour transmettre les conseils reçus à des personnes qu'ils connaissent

* Résultats de la dernière évaluation nationale du programme

↘ Quelques retours des collectivités porteuses d'un Slime qui peuvent s'avérer utiles pour défendre le budget de son dispositif Slime



Le Slime permet de compléter les politiques publiques

mises en œuvre dans le cadre du déploiement du SPRH*, et notamment l'accompagnement des publics vulnérables, car celles-ci sont souvent focalisées sur la rénovation énergétique des logements à destination des propriétaires occupants.

Le Slime sert aussi d'ensemblier et de porte d'entrée aux dispositifs préexistants

FSL, lutte contre l'habitat dégradé, autres dispositifs d'aides sociales et du SPRH proposent une aide précieuse et variée aux ménages, mais peinent souvent à s'articuler, tout en manquant de lisibilité pour le public cible et les partenaires.

Le programme est relativement flexible

et laisse la possibilité de combiner des ambitions quantitatives (nombre de ménages accompagnés) et qualitatives (durée et fréquence de l'accompagnement, expertise de l'accompagnateur), en fonction des ambitions politiques et spécificités du territoire.

Une équipe du programme au service des porteurs et de la réussite des dispositifs locaux

composée d'expert-es du sujet de la précarité énergétique.

Le Slime permet d'améliorer concrètement la vie de certains ménages

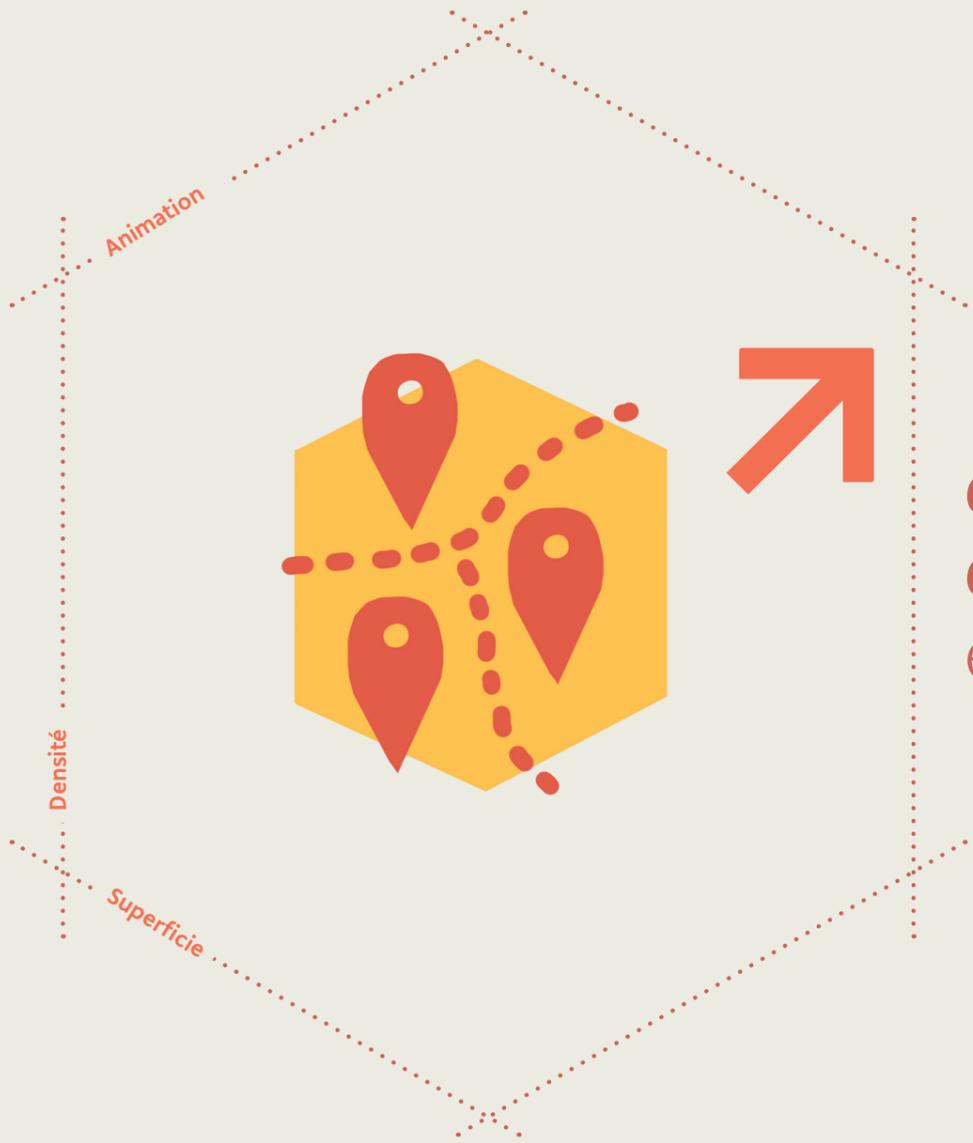
même si les problèmes des ménages ne peuvent pas toujours être résolus par les outils et moyens de l'action publique.

Les DST permettent aux ménages de retrouver un sentiment de maîtrise de leur consommation d'énergie

même si les informations sur les écogestes, le don de petits équipements et le déchiffrement des contrats et factures d'énergie sont loin de tout résoudre.

Le Slime propose une des rares démarches « d'aller-vers »

par laquelle la collectivité se rend au domicile du ménage, plutôt que le rencontrer dans les bureaux de l'institution ou de ses partenaires. **Pour des ménages isolés, savoir que la collectivité s'intéresse assez à eux pour faire le déplacement constitue en soi une action motivante et remobilisatrice (en plus de vraiment qualifier la problématique in situ).**



EXEMPLES
de dépenses
de collectivités
et leur contexte

*Cette partie illustre la variété des moyens déployés
au regard du contexte et des options choisies
par 8 collectivités porteuses d'un dispositif.*

Exemples de territoires d'une superficie supérieure à 4 500 km²

PORTEURS DU DISPOSITIF >	CCAS de Grenoble (38)	CCAS de Montpellier (34)	Nantes métropole (44)	Département du Vaucluse (84)
Superficie	18 km ²	57 km ²	523 km ²	3 567 km ²
Densité	8 686 hab/km ²	5 257 hab/km ²	1 285 hab/km ²	158 hab/km ²
Relief	Faible	Faible	Faible	Modéré
Labellisation Slime	2017	2018	2019	2021
Nombre de ménages accompagnés	207 dont 188 valorisables par le programme*	193 dont 193 valorisables par le programme*	381 dont 360 valorisables par le programme*	256 dont 256 valorisables par le programme*
Budget total	396 700 €	249 771 €	297 310 €	167 321 €
Moyens humains	4,5 ETP	2,5 ETP	6 ETP	2,5 ETP
Mise en œuvre des DST	En régie	En régie	Mixte	Externalisée
Mise en œuvre de l'animation territoriale	En régie	En régie	Mixte	Mixte
Contexte ayant un impact sur les dépenses	Des situations de plus en plus critiques dans un contexte d'inflation et qui nécessitent plus de temps d'accompagnement. Orientations facilitées vers les dispositifs portés par le CCAS.	Important turn-over chez les partenaires, nécessitant un effort constant de (re)mobilisation.	Un réseau de donneurs d'alerte très étendu et varié, sensibilisés surtout en direct (lors de réunions de service par exemple).	Vacance de poste liée à la difficulté de recrutement d'un-e chargé-e de mission coordination ; synergies internes : FSL géré par le département.
Options DST : Diagnostic socio-technique CV : chargé-e de visite SR : soutiens renforcés	DST réalisés en binôme ou en 2 visites, CV expert, + 80% de SR, articulation avec un fonds d'aide aux petits travaux, suivi N+1, évaluation, formation.	CV expert, +30% de SR, suivi N+1, formation.	CV expert, +30% de SR, suivi N+1, formation.	CV expert, suivi N+1.

* Les ménages non valorisables correspondent à des visites réalisées chez des ménages dont les ressources sont au-dessus des plafonds éligibles au co-financement Slime.

Exemples de territoires d'une superficie comprise entre 4 500 et 7 000 km²

PORTEURS DU DISPOSITIF >	Département du Gard (30)	Département des Alpes de Haute-Provence (04)
Superficie	5 853 km ²	6 925 km ²
Densité	128 hab/km ²	24 hab/km ²
Relief	Faible	Elevé
Labellisation Slime	2017	2021
Nombre de ménages accompagnés	400 dont 382 valorisables par le programme*	89 dont 84 valorisables par le programme*
Budget total	443 659 €	75 000 €
Moyens humains	6 ETP	2,2 ETP
Mise en œuvre des DST	Mixte	Externalisée
Mise en œuvre de l'animation territoriale	Mixte	Externalisée
Contexte ayant un impact sur les dépenses	Fort maillage territorial : animation de 3 à 4 Comités Locaux d'Intervention sur la Maîtrise des Energies (CLIME) par an pour chacune des 4 Unités Territoriales d'Action Sociale et d'Insertion ; temps de déplacements importants	Temps de déplacement importants, difficultés de mobilisation des communes, difficultés de recrutement.
Options DST : Diagnostic socio-technique CV : chargé-e de visite SR : soutiens renforcés	DST réalisés en binôme ou en 2 visites, CV expert, suivi N+1, évaluation.	DST réalisés en binôme ou en 2 visites, CV expert, +20% de SR, articulation avec un fonds d'aide aux petits travaux, évaluation.

* Les ménages non valorisables correspondent à des visites réalisées chez des ménages dont les ressources sont au-dessus des plafonds éligibles au co-financement Slime.

Exemples de territoires d'une superficie supérieure à 7 000 km²

PORTEURS DU DISPOSITIF >	Collectivité Européenne d'Alsace (67 et 68)	Département de la Gironde (33)
Superficie	8 280 km ²	9 976 km ²
Densité	232 hab/km ²	164 hab/km ²
Relief	Modéré	Faible
Labellisation Slime	2013	2017
Nombre de ménages accompagnés	94 dont 90 valorisables par le programme*	965 dont 952 valorisables par le programme*
Budget total	202 336 €	1 166 252 €
Moyens humains	2 ETP	18 ETP
Mise en œuvre des DST	Régie	Externalisé
Mise en œuvre de l'animation territoriale	Régie	Régie
Contexte ayant un impact sur les dépenses	Temps de déplacements importants (grand territoire et absence d'instance d'animation dédiée qui oblige à plus se déplacer pour mobiliser les partenaires.)	Important effort d'animation : le sous-découpage du territoire implique de fréquents déplacements, donc beaucoup d'énergie et de temps en coordination et animation.
Options DST : Diagnostic socio-technique CV : chargé-e de visite SR : soutiens renforcés	DST réalisés en binôme ou en 2 visites, CV expert, +70% de SR, suivi N+1, évaluation.	DST réalisés en binôme ou en 2 visites, CV expert, +80% de SR, articulation avec un fonds d'aide aux petits travaux, suivi N+1, évaluation.

Une présentation plus détaillée est présentée [sur ce lien](#)

* Les ménages non valorisables correspondent à des visites réalisées chez des ménages dont les ressources sont au-dessus des plafonds éligibles au co-financement Slime.

FINANCEMENTS complémentaires hors CEE

L'avenir incertain des CEE soulève un enjeu de diversification des recettes et pose aux territoires des difficultés de projection dans l'avenir du programme.

Dans la partie suivante, un regard est porté sur les acteurs qui ont aidé au financement d'un dispositif Slime.

Quelques acteurs qui ont déjà co-financé un dispositif Slime



Précisions sur le cofinancement d'une collectivité pour le déploiement d'un Slime porté par une autre collectivité

Un département peut financer le partenaire opérationnel d'une collectivité infra.

Exemple : L'ALEC du Pays de Saint Briec a perçu 6 806 € du Département des Côtes d'Armor en tant qu'opérateur du Slime de la CA de Saint-Briec Armor Agglomération, et 6 390 € en tant qu'opérateur du Slime de la CA de Lamballe Terre & Mer.

Un EPCI peut financer un partenaire opérationnel dans le cadre du Slime porté par le département.

Exemple : Ener'gence, l'opérateur du Slime du Département du Finistère, a été en partie financé par l'un des EPCI du territoire, à hauteur de 12 320 €.

A noter

- ✓ Parfois, le financement est réalisé dans le cadre du FSL.
- ✓ Un financement peut être directement versé auprès du partenaire opérationnel. Dans ce cas, cette dépense n'est pas éligible dans le cadre du programme Slime, puisque ce dernier cofinance uniquement les dépenses des porteurs d'un dispositif.

Pour les collectivités, combinaison Pacte des Solidarités et Slime : les avantages

L'axe « Construire une transition écologique solidaire » du Pacte permet aux collectivités de cofinancer des actions de lutte contre la précarité énergétique. L'occasion de cumuler les aides du Pacte et du programme Slime.

CEE + Pacte = 70% de co-financement maximum

Cumuler les cofinancements du programme Slime et du Pacte permet d'étendre le plafond de cofinancement à **70 % des dépenses**. Dans ce cas, les cofinancements du Pacte des solidarités portent sur les dépenses d'animation uniquement.

Complémentarité des cofinancements

Le Pacte peut également financer jusqu'à **50% des fonds d'aide aux petits travaux**, dépenses qui ne sont pas éligibles au programme.

Process de certification des dépenses allégé côté Pacte

Cas particulier

SLIME+ ou autre action financée dans le cadre des CEE précarité

« Si le référentiel d'action proposé ne suppose pas nécessairement le déploiement d'une plateforme SLIME+ (services locaux d'intervention pour la maîtrise de l'énergie), il s'inspire fortement de cette méthodologie adaptable aux besoins locaux et renforçant les relations partenariales entre les acteurs mobilisés contre la précarité énergétique déjà en place. Elle garantit ainsi le repérage, la bonne orientation et la mobilisation des solutions les plus adaptées pour les publics les plus précaires.

Dans la mesure où SLIME+ est déjà cofinancé par les CEE précarité à hauteur de 60 % en 2024 puis 50 % de 2025 à 2027, le financement dans le cadre des pactes locaux des solidarités ne pourra aboutir à ce que la part CEE + État dans le cofinancement total sur une année donnée pour les actions éligibles au programme excède 70 %.

Les départements et métropoles financés dans le cadre de SLIME+ pourront ainsi renforcer leur action en mobilisant les crédits du pacte local pour un

financement de l'animation des SLIME+ au-delà des plafonds en vigueur dans le programme, ainsi que pour la mise en place de fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie (FSATME). Ces fonds, non finançables par les CEE précarité, sont destinés à financer la réalisation de travaux de maîtrise d'énergie en faveur des ménages défavorisés et à engager une politique de prévention tant technique que sociale. Ils mettent la priorité sur la recherche de solutions adaptées à l'occupant (quel que soit son statut) à la suite d'une visite, en se donnant la possibilité de proposer et financer des travaux « hors nomenclature » de façon souple et ouverte. Les FSATME permettent ainsi d'élargir la palette des solutions qui peuvent être proposées aux ménages par les chargés de visite, notamment pour les situations d'urgence ou pour les locataires. »

Extrait du bulletin officiel du Pacte - 30/11/2023 - p.188





Ce guide s'appuie essentiellement sur :

✓ Une étude quantitative basée sur les données d'activité des dispositifs Slime locaux sur les années 2022 et 2023.

Ce travail croise les données issues de trois sources : le logiciel SoliDiag, les états récapitulatifs des dépenses des collectivités et une enquête en ligne (49 réponses complètes). L'échantillon des dispositifs Slime étudiés sur 2022-2023 comporte **77 entrées** (33 dispositifs actifs en 2022, 44 en 2023, hors Conseil Régional de la Réunion).

✓ Une étude qualitative réalisée à partir de 11 entretiens menés auprès des acteurs suivants :

- CCAS de Grenoble
- CCAS de Montpellier
- Collectivité Européenne d'Alsace
- Département des Alpes de Haute-Provence
- Département du Gard
- Département de la Gironde
- Département du Maine-et-Loire
- Département du Vaucluse
- GEFOSAT
- Métropole de Montpellier
- Métropole de Nantes

AUXILIA
GroupesOS



Conception

- Claire BALLY (Cler solutions)
- Marie MOISAN (Cler solutions)
- Raphaël JEAN (Auxilia)
- Simon POUILLAUTE (Auxilia)
- Audrey GUIZOL (Empathie Design)

Des questions sur le montage d'un dispositif Slime sur votre territoire ?

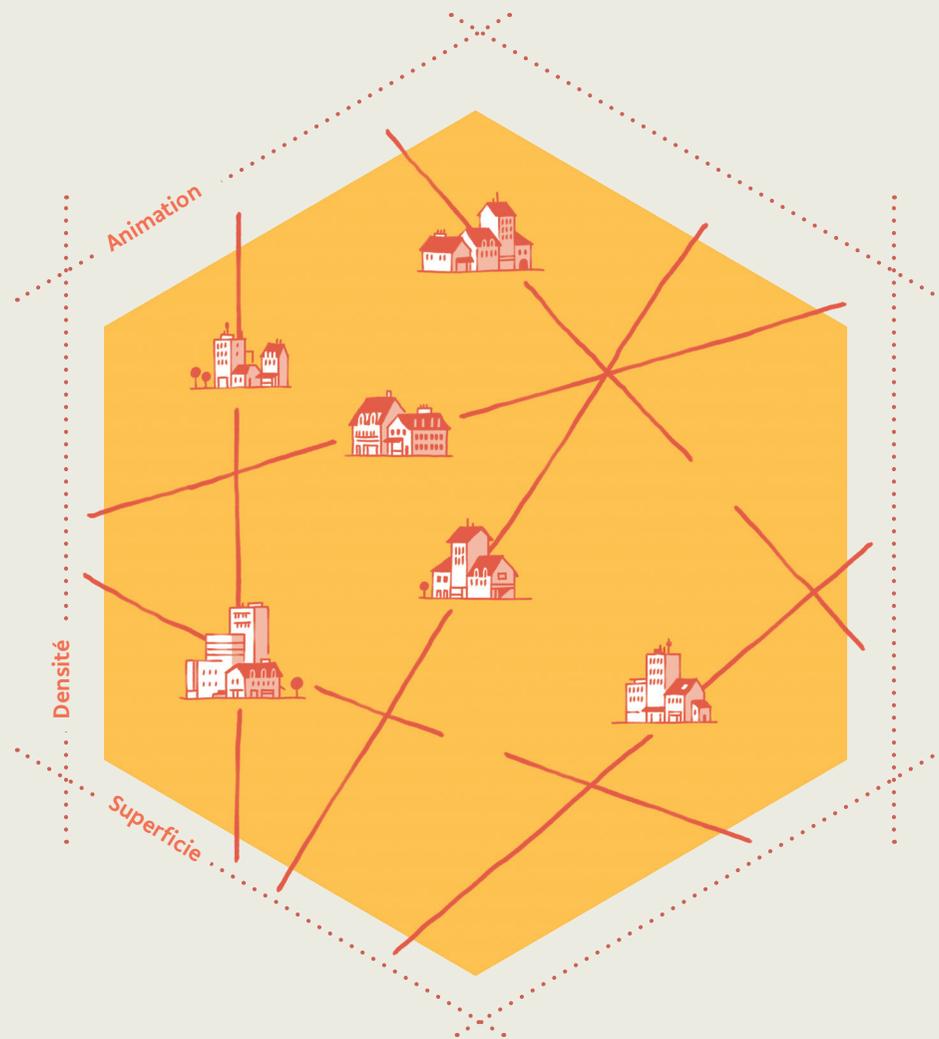
Contactez :

- ✓ L'ambassadeur « Slime » de votre région : contacts disponibles sur www.lesslime.fr
- ✓ Ou l'équipe de Cler solutions à slime@cler.org



Notes

www.lesslime.fr



SLIME

cler
solutions
FILIALE DU RÉSEAU CLER

CEE
Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE